



Pension alimentaire

Par Anonyme2024

Bonjour

Ma fille va rentrer en alternance, elle va toucher 75% du smic, sachant qu'elle vis chez ça maman (elle ne prend pas d'appartement) dois je continuer à lui verser une pension alimentaire, je peux t'il arrêter ou diminuer la pension alimentaire ?

Merci d'avance

Par ESP

Bonjour

C'est au J.A.F d'ordonner l'arrêt du versement de la pension alimentaire le cas échéant.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]